



Les *retombées mondiales* des
activités nationales
Rapport annuel 2007-2008



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Canada

Mission : Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité et le bien-être du Canada.

Vision : Améliorer la qualité de vie des Canadiens en dirigeant le Système national de normes du Canada.

Pour nous joindre

Adresse : Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Téléphone : +1 613 238 3222

Télécopieur : +1 613 569 7808

Courriel : info@scc.ca

Site web : www.scc-ccn.ca

ISBN 0-920360-62-9

Ottawa, juin 2008

Imprimé au Canada sur papier recyclé et recyclable

Table des matières

Survol de l'année	2
Mot du président	4
Mot du directeur général	5
Profil de la société	6
Sa mission	6
Sa structure	6
Régie de la société	9
Cadre d'exploitation et contexte	11
Rendement au regard des objectifs	13
1 ^{re} priorité stratégique – Augmenter la notoriété nationale	13
2 ^e priorité stratégique – Maintenir des positions de leadership et entretenir des relations stratégiques à l'échelle internationale et régionale	16
3 ^e priorité stratégique – Concilier les programmes et services actuels et les nouvelles possibilités en matière de normes et d'accréditation	19
4 ^e priorité stratégique – Rehausser l'efficacité organisationnelle	22
Rapport de gestion	24
Finances	26

Liste des figures

Figure 1 : Finances : Les chiffres clés	3
Figure 2 : Structure du CCN, Conseil et comités compris	7
Figure 3 : Les membres du Conseil en place au cours de l'AF 2007-2008	10
Figure 4 : Sommaire des activités 2007-2008 de marketing et de sensibilisation	14
Figure 5 : Journée mondiale de la normalisation 2007	15
Figure 6 : Intégration des normes dans les programmes d'études	15
Figure 7 : Les partenariats mondiaux	16
Figure 8 : Influence du Canada au sein d'organisations régionales et internationales	17
Figure 9 : Participation du Canada aux travaux techniques internationaux	17
Figure 10 : Contribution du Canada aux travaux de comités internationaux exprimée en nombre de votes pour l'AF 2007-2008	18
Figure 11 : Le projet du CCN au Costa Rica	18
Figure 12 : Les Prix 2008 du CCN	19
Figure 13 : Sondage en ligne des utilisateurs du site web du CCN	20
Figure 14 : Accréditation des programmes d'évaluation de la conformité du CCN	21
Figure 15 : Groupes de discussion régionaux parallèles établis en 2007-2008	23
Figure 16 : Formation du personnel	23
Figure 17 : Bénéfice net/perte nette par rapport au budget	24
Figure 18 : Recouvrement global des coûts – Direction de l'évaluation de la conformité	25
Figure 19 : Aperçu financier pour la période comprise entre 2004 et 2009	27

Survol de l'année

Avril 2007

- Le directeur général du Conseil canadien des normes (CCN), Peter Clark, entame un mandat de deux ans à la présidence de la Pan American Standards Commission (COPANT).

Juin 2007

- Le CCN accueille à Toronto le 3^e Forum du leadership canadien.

Juillet 2007

- Le directeur général du CCN, Peter Clark, rencontre à Ottawa le personnel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour discuter des initiatives liées à l'eau propre en faveur des communautés autochtones.
- Le CCN fait paraître un rapport sur la valeur économique de la normalisation. Ce document quantifie les avantages de la normalisation pour l'économie canadienne en établissant une relation entre les normes et les réussites obtenues sur le plan de l'innovation, de la conception de nouveaux produits et du rendement des affaires.

Août 2007

- Le CCN accueille à Ottawa la 12^e Assemblée générale de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC). Plus de 50 représentants de divers organismes d'accréditation des Amériques assistent aux réunions tenues à cette occasion.

Septembre 2007

- Le président du Conseil du CCN, Hugh Krentz, dirige une délégation canadienne à la 30^e Assemblée générale de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), tenue à Genève, en Suisse. Lors de cette réunion, le Canada est élu au Bureau de gestion technique de l'ISO pour un nouveau mandat de trois ans.

Octobre 2007

- Le Canada accueille à Ottawa une réunion multinationale des cinq pays des Amériques membres de la Commission électrotechnique internationale (CEI).
- Le CCN publie le volume 34 de la revue *CONSENSUS* sur le thème : Une contribution à la société.
- Elva Nilsen, directrice du commerce et des affaires intergouvernementales du CCN, voit son mandat de vice-présidente de l'International Accreditation Forum (IAF) renouvelé pour une dernière année.

Novembre 2007

- Le CCN accueille un groupe thaïlandais s'intéressant à la façon dont le Canada aborde les codes, les normes et la conformité dans le domaine du transport du gaz naturel par pipeline et du transport terrestre.
- Il est l'hôte, à Ottawa, d'une réunion du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) et il facilite les efforts de collaboration en organisant une réunion commune de son Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT), du CCNSP et du Comité provincial sur les codes du Conseil national de recherches du Canada.

Décembre 2007

- Le CCN met un terme à son programme d'accréditation pour la qualification sectorielle liée aux systèmes de management de la qualité de l'aérospatiale (AS 9000/9001).

Janvier 2008

- Jacques Régis entame un mandat de trois ans à la présidence de la Commission électrotechnique internationale (CEI). Il est le 32^e président de la CEI et le premier Canadien élu à ce poste.
- Le CCN dévoile le nom des lauréats de ses Prix 2008, qui soulignent les contributions de personnes et d'organismes aux activités volontaires de normalisation, d'accréditation et d'évaluation de la conformité. Ces prix seront remis au cours de la Conférence 2008 du SNN, tenue à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador.

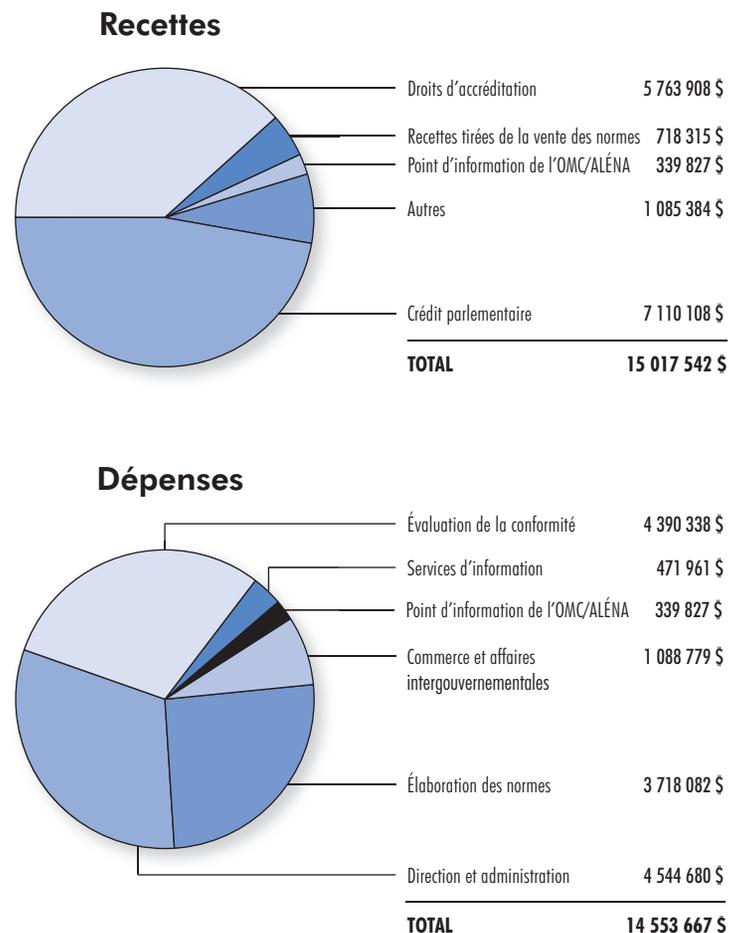
Février 2008

- Le directeur de l'évaluation de la conformité du CCN, Pat Paladino, prend ses fonctions de président de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC).

Mars 2008

- Le directeur général du CCN, Peter Clark, prend la parole devant le Conseil d'harmonisation des normes électrotechniques des nations d'Amérique (CANENA) lors de l'assemblée générale de ce dernier.
- Le CCN conclut avec le bureau ghanéen de normalisation un accord d'hébergement pour la mise en œuvre d'un service *Export Alerte!*

Figure 1: Finances - Les chiffres clés



Mot du président, Hugh A. Krentz



En tant qu'organisme national d'accréditation du Canada, le Conseil canadien des normes (CCN) a toujours été un ardent promoteur des normes et des services d'évaluation de la conformité en mettant au point des solutions de normalisation efficaces et économiques pour relever bon nombre des défis auxquels sont confrontés l'industrie, le gouvernement et les consommateurs. Au cours des trois décennies durant lesquelles j'ai siégé au Conseil du CCN, j'ai été témoin de l'influence croissante de ce travail sur le reste du monde et vice versa.

En 2007-2008, la mondialisation, la sensibilisation à l'environnement et le savoir-faire technologique ont été autant de facteurs mondiaux qui ont influé sur le travail de l'organisation. L'augmentation inquiétante sur le marché du nombre de produits contrefaits et non conformes aux normes, les effets imminents du changement climatique et d'autres menaces avérées pour notre santé et sécurité collectives ont conduit le CCN à examiner d'un œil critique son rôle tant dans l'amélioration de la compétitivité du Canada que dans la protection du bien-être de ses citoyens dans un contexte mondial.

Au cours de la dernière année, le Conseil a encouragé le CCN à suivre de près ces facteurs mondiaux pour pouvoir s'adapter à ces derniers et saisir les occasions qu'ils présentent. Les employés du CCN ont travaillé diligemment pour utiliser efficacement les ressources de l'organisation afin de répondre au mieux aux besoins des intéressés, d'établir de nouvelles relations avec des partenaires éventuels et de tenir compte de l'évolution des facteurs qui se répercutent sur ses activités.

Le Conseil a intégré dans sa séance de planification annuelle les possibilités d'aider le CCN à se faire connaître à l'échelle nationale et de promouvoir la normalisation, questions qu'il a également traitées lors des réunions ordinaires tenues pendant l'année.

L'harmonisation de nos normes nationales avec celles d'autres pays, en vue de faciliter les relations commerciales du Canada, demeure une priorité pour le CCN. Ce dernier s'est également employé à aider des pays peu développés à renforcer

leur capacité de normalisation pour qu'ils puissent participer pleinement au marché mondial.

Préserver la réputation du CCN comme un intervenant incontournable dans le dialogue mondial sur la normalisation a été un autre point de mire de nos efforts. Au nom du personnel du CCN, je tiens à féliciter les milliers de Canadiens qui, par leur participation aux innombrables réunions régionales et internationales, donnent leur temps et mettent à profit leurs compétences pour renforcer la position du Canada dans un grand nombre de dossiers importants. Je félicite également notre propre directeur général de prendre la barre de la Pan American Standards Commission (COPANT) à titre de président élu, ainsi que notre collègue Jacques Régis d'assumer la présidence de la Commission électrotechnique internationale (CEI).

La participation du CCN aux discussions en cours sur le rôle stratégique de la normalisation aux échelons nationaux, régionaux et internationaux est toujours un élément essentiel de sa stratégie générale et de sa contribution à notre économie nationale.

Comme il se prépare à renouveler la Stratégie canadienne de normalisation (2009-2012) – qui est un document visant à établir l'orientation de la normalisation canadienne, notamment le degré de participation du Canada sur la scène mondiale –, le CCN a de nouveau entrepris de consulter ses intéressés. Cette consultation a été facilitée par la distribution de questionnaires qui sollicitent des suggestions, ainsi que par des réunions pour évaluer ces suggestions. L'élaboration de cette feuille de route stratégique étant bien entamée, les intéressés pourront ainsi discuter de la Stratégie en juin 2008, au cours de la Conférence du Système national de normes, avant sa publication en 2009.

En y repensant bien, 2007-2008 a été une année où la demande d'activités de normalisation servant de solutions mondiales n'a cessé de croître. Le CCN continue à concentrer ses efforts sur la prestation de solutions qui profiteront aux Canadiens tant au pays qu'à l'étranger. Alors que nous nous apprêtons à entamer l'année 2008-2009, il me tarde de voir quels autres résultats produiront les efforts que nous réalisons aujourd'hui.

Mot du directeur général, Peter Clark



Telle une pierre qui, jetée dans un étang, provoque des vagues qui vont au-delà du point d'impact, la plupart des activités quotidiennes du Conseil canadien des normes (CCN) produisent des retombées bien plus loin que son cercle d'activités immédiat. Alors que les membres du personnel et les intéressés exécutent une grande partie de leur travail au pays, leurs efforts retentissent souvent dans le monde entier.

Rehausser notre profil national a été une priorité constante en 2007-2008. Le CCN a participé à des salons professionnels, des colloques et des activités dans

le but de se faire une plus grande notoriété. Nous avons aussi accueilli un certain nombre d'activités dans la communauté de normalisation et avons rencontré des représentants gouvernementaux pour les sensibiliser au rôle que joue le CCN au Canada.

Le CCN a également apporté son appui aux initiatives du gouvernement du Canada afin de renforcer la compréhension du Système national de normes. La nouvelle Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2007, contient plusieurs références à l'importance de recourir à la normalisation tout au long du cycle de vie de la réglementation, une inclusion qui est le fruit de la participation du CCN au processus de consultation.

Une étude faite au début de cette année par le Conference Board du Canada sur la valeur économique de la normalisation a fourni au CCN des preuves mesurables qui démontrent à quel point le travail qu'il fait est important pour l'économie canadienne. L'étude montre que les activités de normalisation contribuent grandement au produit intérieur brut du Canada.

Les programmes d'accréditation du CCN ont continué à s'élargir pour répondre à l'augmentation de la demande au cours de l'AF 2007-2008, surtout dans les secteurs scientifiques et technologiques. Le CCN a lancé des programmes d'accréditation pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'information. Les demandes d'accréditation reçues dans le cadre de ces nouveaux programmes ne cessent d'ailleurs d'augmenter. Le CCN s'est vu confier la responsabilité du programme de reconnaissance des certifications forestières (Programme for the Endorsement of

Forest Certification Schemes Canada), et son programme de la chaîne de suivi des produits forestiers est en activité. Dans le cadre du programme forestier, un organisme de certification a déjà reçu son accréditation, et la demande d'un autre est à l'étape d'examen.

Le CCN est en train d'élaborer un programme de vérification des déclarations de gaz à effet de serre, en partenariat avec Ressources naturelles Canada. Il se propose également d'élargir le programme conjoint qu'il a établi avec l'Ontario Medical Association pour inclure la qualification des laboratoires du Québec. D'autre part, le CCN a décidé de mettre fin à ses services de qualification sectorielle des systèmes de management de la qualité de l'industrie aérospatiale (AS 9000/9001).

Le CCN a aussi fait de grands pas vers ses objectifs d'harmonisation. Des 159 Normes nationales du Canada qui ont été publiées entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, 105 étaient issues de l'adoption de normes internationales.

Bien qu'une grande partie de ses travaux aient porté surtout sur le Système national de normes et la communauté mondiale de la normalisation en général, le CCN a aussi enregistré des progrès importants sur le plan de la rationalisation et de l'amélioration de ses propres activités. Grâce aux efforts réalisés pour réduire le roulement du personnel et pour tenir à jour son système de management de la qualité, il a pu travailler avec efficacité sur le plan interne, ce qui lui a permis de dégager plus de ressources pour s'occuper des activités et des initiatives nationales. D'autre part, le CCN a continué à peaufiner son Programme des membres pour mieux aider les bénévoles qui font don de leur temps à représenter le Canada dans les activités d'élaboration de normes.

L'AF 2007-2008 est ma dernière année en tant que directeur général. Pendant les neuf ans à ce poste, j'ai pu constater comment le travail accompli ici au Canada a des répercussions bien au-delà de nos frontières. Le CCN poursuit son chemin sans moi, mais je suis convaincu qu'il a l'expertise, le talent et la volonté nécessaires pour continuer à faire des vagues dans le monde entier.

Profil de la société

Société d'État fédérale, le Conseil canadien des normes (CCN) est investi, en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, la loi qui le régit, de la mission suivante :

Sa mission

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.

Sa structure

Son conseil d'administration

Les membres de l'instance dirigeante de l'organisme, appelée Conseil, sont nommés par le gouvernement fédéral et relèvent du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Le Conseil comprend un maximum de 15 membres. Il est chargé de fixer l'orientation stratégique du CCN, de veiller à ce que ce dernier remplisse bien sa mission et d'indiquer la voie à suivre en ce qui a trait aux questions de gouvernance.

Le Conseil coopère aussi étroitement avec le directeur général et la direction à l'élaboration des stratégies et des plans pertinents.

Les travaux du CCN comprennent ce qui suit : l'accréditation des organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité; l'approbation des normes soumises comme Normes nationales du Canada; l'adoption des politiques pertinentes à l'appui des programmes et services du CCN; l'approbation des budgets et des états financiers vérifiés.

Les comités du Conseil

Les comités du Conseil, parmi lesquels figurent les comités de vérification, de régie de la société et de nomination, jouent tous un rôle important à l'appui des stratégies de gouvernance.

Les comités consultatifs

Les comités consultatifs du CCN, qui relèvent du Conseil, sont tels qu'ils permettent à ce dernier d'avoir accès aussi bien à des conseils qu'à des renseignements et à des points de vue extrêmement divers. Pour garantir que l'apport des comités consultatifs reflète la diversité des intéressés canadiens, tous ces comités doivent compter des représentants issus des différentes régions du pays et de divers milieux professionnels.

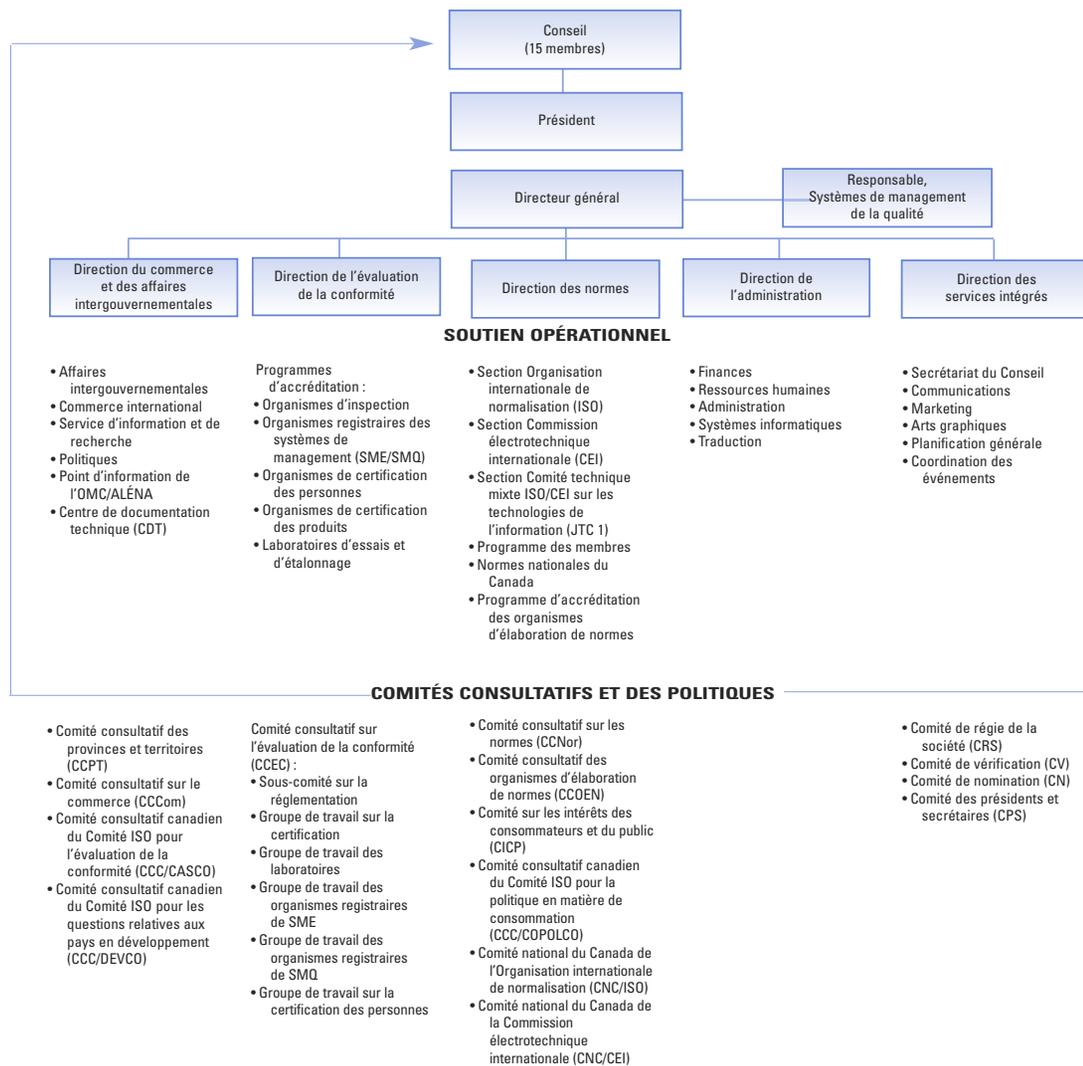
Deux de ces comités, le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN), ont été établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Les Comités nationaux du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI) et de l'Organisation internationale de normalisation (CNC/ISO) ont été créés par ces organisations et des organismes d'élaboration de normes avant que le CCN ne voie le jour. Les autres comités ont été mis sur pied par le Conseil lui-même.

Son personnel et ses activités

Les stratégies et politiques établies par le Conseil d'administration du CCN sont mises en œuvre par un effectif de quelque 90 employés. Les travaux opérationnels du CCN sont répartis entre cinq directions, à savoir :

- Administration – Directeur : Rick Parsons
- Évaluation de la conformité – Directeur : Pat Paladino
- Services intégrés – Directrice : Sandra Watson

Figure 2 : Structure du CCN, Conseil et comités compris



- Commerce et affaires intergouvernementales – Directrice : Elva Nilsen
- Normes – Directeur : Michel Bourassa

Administration

La Direction de l'administration fournit au CCN des services d'administration et de gestion. Elle remplit les fonctions suivantes : ressources humaines, traduction, gestion des services techniques et informatiques. Elle est également responsable de la gestion financière de l'organisme.

Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN gère cinq types de programmes d'accréditation à l'intention des :

- organismes de certification des produits et services;
- laboratoires d'essais et d'étalonnage;
- organismes de certification des systèmes de management;
- organismes d'inspection;
- organismes de certification du personnel.

De plus, le CCN offre aux laboratoires deux programmes de reconnaissance :

- le programme du respect des Bonnes pratiques de laboratoire de l'Organisation de coopération et de développement économiques;
- le programme des prestataires de services d'essais d'aptitude.

Le CCN appartient également à un certain nombre d'organisations qui élaborent des ententes ayant pour but de faire accepter partout dans le monde les résultats d'activités d'évaluation de la conformité afin d'établir au final un système mondial d'accréditation. Parmi ces organisations, mentionnons l'International Accreditation Forum et l'International Laboratory Accreditation Cooperation, ainsi que des organismes régionaux tels que l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation, l'InterAmerican Accreditation Cooperation et la Pacific Accreditation Cooperation.

Services intégrés

La Direction des services intégrés procure au Conseil du CCN et à ses comités permanents un soutien en matière de secrétariat et de gouvernance. Elle coordonne également la planification générale et le processus de rapports, et fournit au CCN des services d'experts-conseils en marketing et en communication.

Commerce et affaires intergouvernementales

Le CCN conseille les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organisations sectorielles et les organismes non gouvernementaux sur les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires. Il encourage le recours accru au Système national de normes dans les activités de réglementation et la négociation d'accords commerciaux.

Le CCN met à la disposition des Canadiens une information complète sur les normes, les règlements techniques et l'évaluation de la conformité par l'entremise de son Centre de documentation technique et de son Centre d'information et de ressources, qui constituent le point de contact du réseau d'information de l'ISO (ISONET).

Il gère aussi le Point d'information canadien de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALÉNA).

Normes

Sur la scène internationale, le Conseil canadien des normes coordonne la participation du Canada aux activités de l'ISO et de la CEI, deux des organismes de normalisation volontaire les plus importants du monde, et à celles des organismes régionaux de normalisation. Il encourage au Canada l'adoption et la mise en œuvre des normes internationales.

De plus, il accrédite les organismes qui élaborent les normes du Canada. Ses programmes d'accréditation sont fondés sur des normes et des guides reconnus partout dans le monde.

Les organismes d'élaboration de normes accrédités peuvent lui soumettre leurs normes pour les faire approuver en tant que Normes nationales du Canada. Pour une norme, cette désignation indique qu'elle est devenue officiellement la norme canadienne sur un sujet particulier. Cela veut dire également que le processus d'élaboration qui est à l'origine de cette norme répond à certains critères spécifiques. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été ou non apportées des modifications.

Régie de la société

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Conseil du Conseil canadien des normes (CCN) a poursuivi ses activités en prenant appui sur les bonnes méthodes de gouvernance qu'il a adoptées par le passé. Sur le plan de la gouvernance, il a continué à fixer une orientation bien définie afin de donner le ton à toute l'organisation et, conformément au principe de l'amélioration continue indissociable de la gestion de la qualité, il a renforcé son solide ensemble de politiques et de pratiques. Au CCN, c'est le Conseil lui-même et, par les conseils qu'ils lui prodiguent, ses trois comités permanents – les comités de régie de la société, de vérification et de nomination – qui déterminent la direction à imprimer à la gouvernance.

D'ailleurs, les membres du Conseil ont veillé activement sur le CCN. Ils se sont attachés à fixer l'orientation stratégique de l'organisme et celle du Système national de normes (SNN), tout en voyant à la bonne mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation. Ils ont reçu un rapport préparé par le Conference Board du Canada sur les avantages économiques de la normalisation au Canada. Les résultats de cette analyse jouent un rôle important dans les efforts réalisés par le CCN pour s'assurer un financement supplémentaire.

Le Conseil a continué de tenir des séances de planification stratégique annuelle en même temps que celles du personnel afin que les orientations stratégiques restent opportunes. Dans le cadre de l'examen du Plan d'entreprise de l'AF 2007-2008 à l'AF 2011-2012, il a déterminé à partir des quatre priorités stratégiques dégagées lors de ces séances des objectifs mesurables et des résultats escomptés, et ce, à l'aide d'un « tableau de bord équilibré ». Les membres du Conseil ne perdent pas de vue la nécessité de démontrer la pertinence continue des programmes et services du CCN et de les bonifier, tout en demeurant en phase avec les nouvelles priorités en matière de politiques publiques et en restant attentifs aux besoins de l'industrie canadienne.

Le Conseil considère qu'une bonne gouvernance passe nécessairement par une communication efficace et transparente. C'est pourquoi, il veille à mettre l'information voulue à la disposition du public. Il rend accessibles, par exemple, les renseignements concernant les frais de déplacement et de représentation et autres

dépenses du président et du directeur général en les publiant systématiquement dans le site web du CCN. Par ailleurs, le Conseil examine régulièrement ses relations avec l'État, les divers ministères, les groupes intéressés et les comités consultatifs du CCN de façon à assurer un niveau adéquat de communication et de diffusion de l'information. Il veille aussi à entretenir un contact positif et régulier avec la haute direction.

Par l'entremise de son Comité de régie de la société, le Conseil du CCN s'est acquitté de la mission qui est la sienne d'examiner et d'évaluer le rendement de l'organisation, de ses comités consultatifs, du directeur général et du président. En 2007-2008, le Comité de régie a pris acte du rapport final sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'Examen spécial de 2004*. Il a aussi examiné les effets sur le CCN des nouvelles dispositions de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Les membres du Comité ont discuté de divers problèmes qui se sont posés au directeur général et ont cherché des solutions stratégiques relativement au maintien en poste et au perfectionnement du personnel, ainsi qu'à la compétitivité des programmes d'évaluation de la conformité du CCN.

La composition du Conseil du CCN n'a pas changé en 2007-2008. Les membres du Conseil, qui y siègent volontairement et bénévolement, ont continué à porter aux travaux du CCN un grand intérêt. Leur dévouement est attesté par le fort taux de présence et de participation aux réunions ainsi que par la contribution apportée aux travaux des comités consultatifs ou autres du CCN. L'expertise et l'orientation fournies par le Conseil proviennent d'une vaste gamme de secteurs de l'industrie représentant le public canadien. Le but est de veiller à ce que les politiques adoptées soient équilibrées et respectent le mandat du CCN qui est d'assurer une normalisation efficiente et efficace pour les Canadiens.

Alors que le Conseil se prépare à mettre en œuvre un plan d'entreprise actualisé, le CCN continue de se fixer des critères élevés en matière de pratiques de gouvernance.

*accessible au www.ccn.ca

Figure 3 : Les membres du Conseil en place au cours de l'AF 2007-2008



À l'arrière de gauche à droite :
Raymond Gagnon

Associé
 N.T.R. Management Consulting Group

Hazel Cail

Vice-présidente du Comité consultatif des provinces et territoires
 Gestionnaire des relations commerciales et intergouvernementales, Division du commerce et des bureaux à l'étranger, Relations internationales, intergouvernementales et autochtones de l'Alberta

Pierre-Paul Riopel

Vice-président, Fabrication et technologie,
 Thomas & Betts Ltée

Hélène Lefebvre

Ingénieriste,
 Petro-Canada

Marian Gaucher

Gestionnaire de la Division des normes,
 Office des normes générales du Canada

Israel Lyon

Président du Comité consultatif des provinces et territoires
 Chef des projets spéciaux,
 Direction des politiques de développement économique,
 Division de l'industrie,
 Ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario

À l'avant de gauche à droite :

Hans R. Konow

Président et chef de la direction,
 Association canadienne de l'électricité

Charles LaFlèche

Président-directeur général,
 Momentum Healthcare, Inc.

David Fardy

Directeur général,
 Protrans Personnel Services Inc.

Président du Conseil du CCN

Hugh A. Krentz

Président-directeur général,
 Conseil canadien de la construction en acier

James G. Frank, Ph. D.

Conseiller de la direction,
 JGF Economics Inc.

Norma McCormick

Membre non votant
 Présidente du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public
 Présidente, Corporate Health Works Inc.

Steven Reynolds

Responsable de la recherche et du développement,
 The Peelle Company Limited

Absente :

Suzanne L. Morin

Avocate générale adjointe,
 Lois à caractère réglementaire et politiques,
 Bell Canada

Cadre d'exploitation et contexte

Le Conseil canadien des normes (CCN) a subi, comme tous les ans, les effets des divers facteurs et conditions du milieu dans lequel il évolue, tant au niveau national qu'international.

En 2007-2008, différentes sources ont déterminé l'orientation stratégique de l'organisme : son mandat de société d'État, l'orientation nationale établie dans la Stratégie canadienne de normalisation 2005-2008, ses engagements à titre de membre de nombreux forums régionaux et internationaux, et divers enjeux mondiaux liés à la normalisation.

Alors qu'il s'attelait à la tâche, déployant des efforts à l'échelle nationale pour obtenir des résultats d'ampleur mondiale, le contexte dans lequel le CCN a travaillé en 2007-2008 a été marqué par des influences internes et externes précises.

Conditions internes

Ressources humaines

Comme le Conseil canadien des normes (CCN) est un organisme relativement petit et que ses postes exigent généralement des compétences techniques et spécialisées, le coût du recrutement de nouveaux employés est donc élevé. Cet état de fait, conjugué au vieillissement de l'effectif, oblige l'organisme à porter une attention particulière au maintien en poste des employés. Dans son Plan d'entreprise de 2007-2008, le CCN s'est donné pour objectif de maintenir le taux de roulement du personnel sous les 5 %. À cette fin, il a établi un programme de gestion des talents axé sur le développement de carrière et il continue d'investir largement dans les possibilités de formation du personnel.

Participation aux travaux techniques

La capacité du Canada d'influencer l'élaboration des normes internationales dépend de celle du CCN de maintenir une participation efficace des membres

aux activités du Système national de normes. Or, cette influence risque d'être compromise par un ensemble de facteurs, dont le vieillissement du bassin de bénévoles, la rareté des ressources financières et la tendance des grandes entreprises à faire réaliser à l'extérieur du Canada leurs travaux techniques. Pour contrebalancer ces facteurs de risque, le CCN doit donc se doter d'une nouvelle stratégie de maintien en fonction, de recrutement et de formation des bénévoles.

Évaluation de la conformité

Étant donné que le Conseil canadien des normes (CCN) participe à un nombre de plus en plus grand d'ententes bilatérales, d'accords multilatéraux (AML) et d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM), les organismes d'évaluation de la conformité ont besoin d'un nombre réduit d'accréditations pour avoir accès aux marchés mondiaux. Aussi, le marché des services d'évaluation de la conformité est-il en voie de devenir plus concentré et plus concurrentiel.

Comme ses programmes d'accréditation engendrent environ 40 % de son budget, le CCN doit continuer à élaborer de nouveaux programmes et à offrir, dans le cadre de ses programmes, des services à valeur ajoutée afin de conserver la place d'accréditeur de choix qu'il s'est taillée à l'échelle nationale et internationale.

Ressources financières

En raison de l'évolution rapide des nouvelles technologies et de la mondialisation croissante du marché, le Conseil canadien des normes (CCN) est appelé à jouer un rôle de plus en plus grand dans les activités de normalisation nationales et internationales. Cependant, si le nombre de rôles que le CCN peut jouer ne cesse de croître, celui des ressources financières dont il dispose, lui, n'augmente pas.

Les pressions financières que subit le CCN peuvent limiter les mesures qu'il met en œuvre pour neutraliser d'autres influences opérationnelles. En raison de la rareté des fonds, par exemple, le CCN peut difficilement élargir son Programme

des membres pour attirer de nouveaux bénévoles qui sont en mesure de participer aux activités de normalisation internationale.

Pour surmonter ce problème, le CCN a préparé à l'intention du gouvernement fédéral une analyse de rentabilisation faisant ressortir ses besoins en matière de ressources. Par ailleurs, le CCN continue d'explorer les possibilités d'étendre ses programmes d'évaluation de la conformité à de nouveaux secteurs et d'intégrer des composantes à valeur ajoutée aux programmes existants afin d'accroître les recettes du marché.

Conditions externes

Intensification de la concurrence

La concurrence a des répercussions sur l'assiette du revenu du Conseil canadien des normes (CCN), ce qui l'oblige à revoir les structures des coûts et des recettes des programmes qu'il offre et à examiner l'efficacité des procédés et l'utilisation du personnel. Même si la demande de services d'accréditation est en hausse, il y a de plus en plus d'organismes qui fournissent des programmes semblables, souvent à un moindre coût et avec davantage de services.

Non seulement les droits que le CCN exige pour ses services d'accréditation sont-ils de plus en plus contestés par des clients qui les trouvent moins compétitifs que ceux d'autres organismes, mais la clientèle demande aussi des services améliorés à valeur ajoutée dans le cadre de ces programmes.

Pour atténuer ces pressions, le CCN est en train de réexaminer les structures des coûts et des recettes, les programmes offerts, l'efficacité des processus et l'utilisation du personnel, ainsi que d'élaborer une stratégie à long terme pour ses services d'évaluation de la conformité.

Diversité et besoins croissants des parties intéressées

Les gouvernements et les représentants de l'industrie s'adressent, plus que jamais auparavant, au Conseil canadien des normes (CCN) pour obtenir des solutions axées sur la normalisation.

En effet, le CCN a été invité à participer à un certain nombre d'initiatives, telles que la rationalisation de la réglementation, l'Accord sur le commerce intérieur, les négociations commerciales bilatérales avec d'autres pays, la promotion de la normalisation dans les soins de santé et l'harmonisation des normes avec celles

d'autres pays parmi lesquels des marchés émergents tels que la Chine, l'Inde et le Brésil. Il est également appelé à mettre à contribution son expertise pour faciliter le commerce intérieur et faire progresser les initiatives nationales.

De plus, les exigences du marché ont rendu nécessaire la création de nouveaux services d'accréditation du CCN, tels que le programme de vérification des déclarations de gaz à effet de serre, de la salubrité des aliments, de la sécurité de l'information et plusieurs autres.

Évolution rapide de la technologie

Dans un contexte économique façonné par une mondialisation croissante, des cycles de vie raccourcis et l'arrivée d'économies émergentes sur le marché, le système canadien de normalisation devra s'adapter aux conditions changeantes. Une forte pression s'exerce pour l'élaboration de nouveaux produits et services innovateurs en réponse aux nouvelles possibilités du marché. D'autre part, la convergence des technologies existantes et nouvelles à l'échelle mondiale exige du Conseil canadien des normes et de ses partenaires qu'ils reconnaissent le besoin d'agir avec célérité dans la formulation des politiques sur l'élaboration des normes.

Compte tenu de l'évolution rapide de ces nombreux facteurs, il sera encore plus vital pour l'économie canadienne de maintenir la place du Canada au sein des forums de normalisation régionaux et internationaux. Pour préserver la position du Canada comme pays industrialisé de premier plan, les organismes de normalisation doivent continuer de prendre en compte et d'intégrer les besoins de tous les intéressés canadiens – et plus particulièrement ceux des entreprises et des industries qui sont concernées et qui sont touchées par les nouvelles technologies.

Rendement au regard des objectifs

1^{re} priorité stratégique – Augmenter la notoriété nationale

Mieux se faire connaître des principaux intervenants nationaux – l'industrie, les instances gouvernementales et les organismes de défense des consommateurs – afin de mieux mobiliser de nouveaux intéressés, de conserver ceux qui sont déjà en place et d'établir le contact avec les organisations et les particuliers, au Canada, qui pourraient tirer parti du Système national de normes (SNN) ou contribuer à ses travaux.

Acquérir une notoriété nationale

En 2007-2008, le Conseil canadien des normes (CCN) a intensifié ses efforts pour fournir aux Canadiens des renseignements sur lui-même, ainsi que sur son rôle. S'appuyant sur les constatations d'un projet d'entrevues réalisé en 2006 auprès de cadres supérieurs, il a entrepris de nombreuses activités de marketing et de sensibilisation (voir Figure 4) et rencontré des hauts fonctionnaires de différents ministères fédéraux pour discuter des possibilités de collaboration dans le domaine de la normalisation. Le CCN a participé à de nombreux salons professionnels partout au pays, particulièrement dans les domaines où il espère s'assurer une présence plus importante, comme la foresterie, l'éducation et le commerce international.

De plus, le CCN a continué de réviser ses documents de marketing et de communication pour mener à bonne fin le projet de renouvellement de son image de marque. Au nombre des tactiques établies dans le cadre de cette initiative, figure l'adoption d'un nouveau slogan du CCN : « Expert en normalisation. Solutions d'accréditation ». Ce slogan, qu'il incorpore à son matériel au fur et à mesure de sa mise à jour et de sa conception, résume parfaitement le caractère unique de ses services.

Organisé à l'intention des Canadiens qui jouent des rôles de chef de file dans l'élaboration des normes internationales, le 3^e Forum du leadership canadien accueilli par le CCN s'est avéré un succès. Ajoutons que les préparatifs liés à l'accueil à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, de la Conférence 2008 du Système national de normes (SNN) vont bon train.

Offrir une valeur nationale

L'étude du Conference Board du Canada* sur la valeur économique de la normalisation constitue une autre initiative importante qui a contribué à augmenter la notoriété nationale du Conseil canadien des normes (CCN). Elle révèle que la normalisation a un impact positif majeur sur l'économie canadienne en stimulant la productivité du travail et le produit intérieur brut (PIB). Selon cette étude, entre 1981 et 2004, la part de la normalisation représentait au Canada 17 pour cent du taux de croissance de la productivité du travail et neuf pour cent du taux de croissance du PIB réel. La concurrence et l'innovation y sont présentées comme des éléments moteurs clés de la croissance de la productivité. L'étude souligne que le PIB du Canada aurait été inférieur de 62 milliards de dollars – soit 5,5 pour cent – en 2004 s'il n'y avait pas eu les retombées de la normalisation sur l'économie au cours des années antérieures.

Le Conseil canadien des normes a également diffusé une information sur les avantages économiques et sociaux de la normalisation au moyen d'allocutions, de salons professionnels, de conférences et de séances d'échange d'information mettant en présence des représentants clés d'instances gouvernementales et de l'industrie, ainsi que des membres de la communauté internationale.

Enfin, l'organisme a revu ses travaux d'élaboration d'une base de données sur les rappels de produits pour tenir compte des commentaires émis par ses comités consultatifs. L'outil en ligne donnera aux utilisateurs la possibilité de lancer des recherches d'avis, de mises en garde et de rappels concernant des

*accessible au www.ccn.ca

produits certifiés par des organismes de certification accrédités par le CCN. Dès la fin de 2008, ces organismes devront faire parvenir au CCN tout renseignement qu'ils détiennent sur les incidents liés à la sécurité de produits et sur les rappels de produits ayant été certifiés pour le marché canadien, surtout lorsque ces derniers présentent de graves risques pour la santé et la sécurité du public.

Renforcer les partenariats nationaux

L'adoption d'une approche de rayonnement plus formelle a permis au Conseil canadien des normes (CCN) de repérer plusieurs possibilités de partenariats au sein du gouvernement et de l'industrie et de renforcer les partenariats existants.

Le CCN a d'ailleurs poursuivi les efforts entrepris pour encourager la participation des universités et des collèges canadiens en leur offrant, par le

Figure 4 : Sommaire des activités 2007-2008 de marketing et de sensibilisation

Du 22 au 28 avril 2007	Le directeur général du CCN prononce des discours et présente des exposés en Colombie, notamment lors de la réunion annuelle du Pacific Area Standards Congress (PASC) et de la Pan American Standards Commission (COPANT).	Le 17 septembre 2007	Le personnel du CCN prend la parole devant les délégués du colloque 2007 des Analystes des minéraux canadiens où il tient également un stand d'information.
Le 10 mai 2007	Réunion du directeur général du CCN et de l'Assemblée des Premières Nations	Du 26 au 28 septembre 2007	Le CCN participe à Terra Incognita, la conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée, tenue à Montréal.
Le 22 mai 2007	Le directeur général du CCN rencontre le vice-président du Conseil canadien des chefs d'entreprise, à Ottawa.	Du 17 au 19 octobre 2007	Charles LaFlèche, membre du Conseil du CCN, présente un exposé au 5 ^e colloque international sur la normalisation et l'innovation dans le domaine des technologies de l'information (SIIT), tenu à Calgary.
Du 4 au 8 juin 2007	Prise de contact avec les présidents et secrétaires des comités canadiens lors du 3 ^e Forum du leadership canadien, tenu à Toronto	Les 22 et 23 octobre 2007	Le CCN tient un stand d'information à la conférence annuelle de l'Association canadienne des importateurs et exportateurs (IE Canada), tenue à Toronto. Son directeur général y présente un exposé sur la certification des produits.
Le 7 juin 2007	Le CCN parraine, tout en y participant, la Journée du commerce international, organisée par la Chambre de commerce du Canada, à Ottawa.	Le 7 novembre 2007	Échange de vues sur les « stratégies de normalisation » dans le cadre d'un exposé présenté au Comité de gestion des normes de l'Association canadienne de l'électricité, à Toronto
Le 12 juin 2007	Le CCN tient un stand au Forum Canada-Ontario sur l'exportation.	Le 10 janvier 2008	Le CCN, des organismes provinciaux de réglementation et un organisme de certification donnent au personnel du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international une séance de formation sur les systèmes canadiens de réglementation et d'évaluation de la conformité.
Le 28 juin 2007	Le directeur général du CCN prononce des discours et présente des exposés lors de la réunion des commissaires à la protection de la vie privée du Canada, tenue à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.	Du 18 au 22 février 2008	Le CCN parraine, tout en y participant, la réunion et les ateliers de formation annuels de l'International Consumer Product Health and Safety Organization (ICPHSO), tenus à Washington, D.C.
Du 29 juillet au 2 août 2007	Le personnel du CCN participe au symposium et à l'atelier annuels de la National Conference of Standards Laboratories International (NCSLI), à St. Paul, au Minnesota.	Les 21 et 22 février 2008	Le CCN présente un exposé au cours de l'atelier accueilli par l'International Committee on Education for Standardization, à Gaithersburg, au Maryland.
Les 20 et 21 août 2007	Le CCN parraine le colloque de la Standards Engineering Society (SES) et de l'International Federation of Standards Users (IFAN), tenu à San Francisco.	Le 19 mars 2008	Le CCN parraine un atelier sur la coordination des données nationales sur les incidents et les blessures du secteur de l'électricité.
		À venir	Conférence 2008 du Système national de normes (SNN), du 2 au 4 juin 2008 à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador

Figure 5 : Journée mondiale de la normalisation 2007

Le 15 octobre 2007, le CCN a réuni divers intéressés dans ses bureaux d'Ottawa pour célébrer la Journée mondiale de la normalisation. Conformément au thème choisi pour 2007, à savoir *Des normes pour le citoyen : une contribution à la société*, les intéressés ont été invités à préparer de concert avec le personnel du CCN des trousseaux de réconfort pour des œuvres de charité de la collectivité. En tout, ils ont assemblé 12 trousseaux qui ont été distribués aux organismes suivants :

- Grands Frères/Grandes Sœurs d'Ottawa
- Club des garçons et filles d'Ottawa
- Harmony House
- Child and Youth Friendly Ottawa
- La Société de l'aide à l'enfance
- Christie Lake Kids
- Centre de ressources communautaires Cumberland (CRC)
- Club Kiwanis d'Ottawa
- Club Lions d'Ottawa-Vanier
- Les Bergers de l'espoir
- Centre de ressources communautaires Overbrook-Forbes
- YMCA/YWCA

biais de son Programme d'éducation institutionnelle, un accès gratuit aux normes internationales dans le cadre de 67 cours différents (voir Figure 6).

Par le truchement de son Programme des membres, il a continué à mobiliser les Canadiens en les invitant à participer aux travaux de comités et en menant diverses initiatives de marketing. En réponse aux préoccupations soulevées initialement lors de l'Examen spécial de 2004, le CCN a établi une stratégie pour le Programme des membres afin d'attirer et de retenir un plus grand nombre de bénévoles aptes à participer aux travaux d'élaboration de normes.

Le CCN a également accepté de soutenir le secrétariat du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) dans la mise au point d'une stratégie nationale pour l'établissement d'un système de réglementation axé sur les normes et la conformité.

Figure 6 : Intégration des normes dans les programmes d'études

Dans le cadre de son nouveau programme éducatif, le CCN a conclu en 2007-2008 25 ententes avec des universités et des collèges du Canada. Ces accords leur donnent un accès gratuit à 362 normes ISO, à utiliser dans 67 cours. Figurent parmi les établissements participants :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • University of British Columbia • British Columbia Institute of Technology • Université du Québec à Chicoutimi • Université du Québec à Montréal • York University • Université Laval • La Cité collégiale • University of Guelph • University of Toronto | <ul style="list-style-type: none"> • University of Manitoba • Université Concordia • University of Alberta • University of Waterloo • Cégep de Saint-Laurent • Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu • École Polytechnique • Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology |
|--|--|

Rendement au regard des objectifs

2^e priorité stratégique – **Maintenir des positions de leadership et entretenir des relations stratégiques à l'échelle internationale et régionale**

Veiller à ce que les intérêts du Canada soient pris en compte dans l'élaboration des normes et l'établissement des pratiques d'évaluation de la conformité internationales volontaires.

Impact et participation

La formulation des politiques et l'établissement des pratiques de normalisation internationale et régionale ont été une priorité du Conseil canadien des normes (CCN) en 2007-2008.

En raison d'une harmonisation accrue – environ 70 % des Normes nationales du Canada (NNC) publiées en 2007-2008 ont été issues de l'adoption de normes internationales –, le CCN doit s'employer comme toujours à assurer la représentation et la participation des Canadiens à l'échelle régionale et internationale pour défendre les intérêts du Canada (voir Figure 7).

C'est dans cet esprit que le CCN a occupé jusqu'au 31 décembre 2007 l'un des 18 sièges de membres élus du Conseil de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et qu'il continue à détenir l'un des 12 sièges de membres élus au Bureau de gestion technique. Il assume également le leadership des comités d'orientation de l'ISO s'intéressant à l'évaluation de la conformité (CASCO), à la politique en matière de consommation (COPOLCO) et aux questions relatives aux pays en développement (DEVCO).

À la Commission électrotechnique internationale (CEI), un Canadien a pris en 2008 les fonctions de président. Son mandat durera jusqu'en 2010. Le Canada est aussi l'un des 15 membres élus de l'instance dirigeante supérieure de la CEI, à savoir le Conseil de direction (CB), et l'un des 15 membres élus du Bureau de gestion de la normalisation (SMB). Sur le plan de l'évaluation de la conformité, le Canada siège, parmi les 12 membres élus, au Bureau d'évaluation de la conformité (CAB) et occupe des postes de leader liés aux systèmes d'évaluation de la conformité de la CEI (voir Figure 8).

Figure 7 : Les partenariats mondiaux

Le Conseil canadien des normes travaille avec un certain nombre d'organismes de normalisation de partout dans le monde. Voici une liste non exhaustive des organismes dont il fait partie ou avec lesquels il a établi des partenariats.

Élaboration des normes	Évaluation de la conformité
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation internationale de normalisation (ISO) • Commission électrotechnique internationale (CEI) • Groupe trinational de la CEI • Groupe multinational de la CEI • Pacific Area Standards Congress (PASC) • Pan American Standards Commission (COPANT) • Conseil d'harmonisation des normes électrotechniques des nations d'Amérique (CANENA) • Réseau Normalisation et Francophonie (RNF) 	<ul style="list-style-type: none"> • International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) • International Accreditation Forum (IAF) • Système de la CEI d'évaluation de la conformité des équipements et composants électrotechniques (IECEE) • Méthode de la CEI pour la certification de conformité aux normes des matériels électriques destinés à fonctionner en atmosphère explosive (Méthode IECEx) • Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) • InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) • Comité nord-américain d'étalonnage (CNAÉ) • Pacific Accreditation Cooperation (PAC)

Le Canada maintient, d'autre part, une forte présence au sein de nombreux organismes de normalisation régionaux tels que la Pan American Standards Commission (COPANT) et la Pacific Accreditation Cooperation (PAC) (voir Figures 7 et 8).

Le CCN a atteint, au cours de l'AF 2007-2008, l'objectif qu'il s'était donné d'augmenter sa participation aux groupes de travail importants de l'ISO et de la CEI. À la fin de l'exercice financier, 159 Canadiens géraient des comités de travail de la CEI, de l'ISO ou de JTC (voir Figure 9), tandis que 65 autres avaient été élus ou nommés à des comités d'orientation ou de gestion de l'ISO ou de la CEI et que huit autres encore dirigeaient de tels comités.

Accords et stratégies

Le Conseil canadien des normes (CCN) a collaboré avec des organismes de normalisation des États-Unis et du Mexique pour élaborer une stratégie

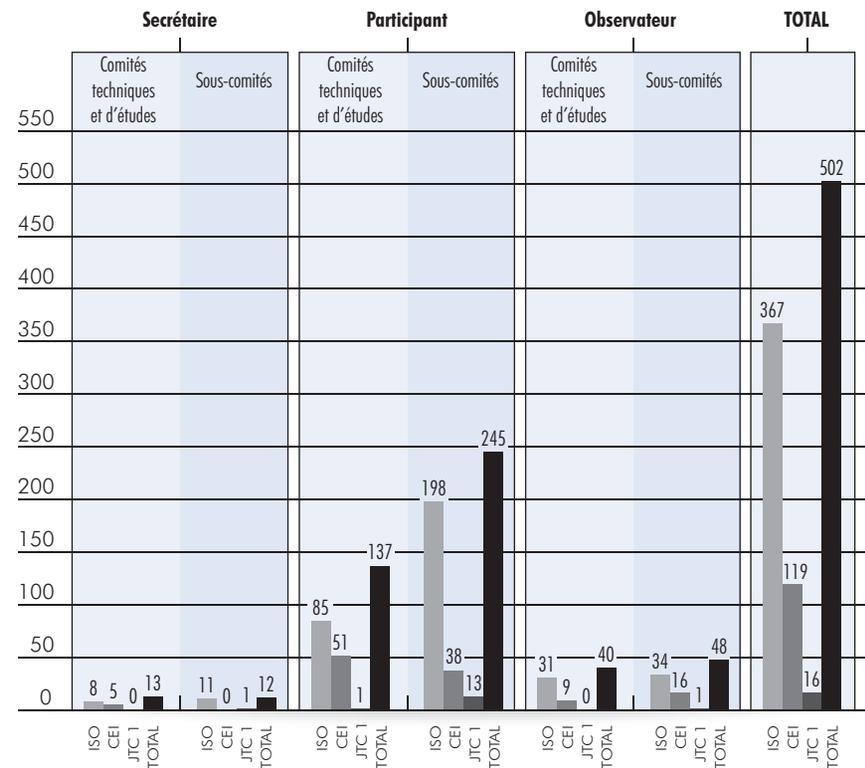
Figure 8 : Influence du Canada au sein d'organisations régionales et internationales

Organisation internationale de normalisation (ISO)	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil • Membre du Bureau de gestion technique (TMB)
Commission électrotechnique internationale (CEI)	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence • Membre du Conseil de direction (CB) • Membre du Bureau d'évaluation de la conformité (CAB) • Membre du Bureau de gestion de la normalisation (SMB)
International Accreditation Forum (IAF)	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-présidence • Vice-présidence du Comité technique
InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC)	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence • Vice-présidence (jusqu'à février 2008)
Pacific Accreditation Cooperation (PAC)	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence • Présidence du Comité technique
Pacific Area Standards Congress (PASC)	<ul style="list-style-type: none"> • Membre • Membre du Comité permanent
Pan American Standards Commission (COPANT)	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence • Membre du Conseil d'administration et de la Commission de gestion technique
International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC)	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité exécutif • Membre du Comité sur les exigences d'accréditation
Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC)	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration • Membre du Comité technique • Membre du Comité sur les essais d'aptitude

trinationale relative aux démarches faites auprès de la Commission électrotechnique internationale (CEI). Des champions au sein de chacun des trois organismes nationaux ont été désignés. Le CCN a aussi accueilli, en octobre 2007, la réunion du groupe multinational des Amériques de la CEI qui a abouti à l'officialisation d'un groupe régional des Amériques de la CEI. Les deux initiatives ont pour but d'améliorer les échanges commerciaux avec des économies sud-américaines.

Le programme d'accréditation des laboratoires du CCN a été réévalué par l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC), l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) et l'International Laboratory Accreditation

Figure 9 : Participation du Canada aux travaux techniques internationaux



Source : Sites web de l'ISO et de la CEI

Cooperation (ILAC). La réévaluation a été concluante, aussi le CCN a-t-il conservé son statut de signataire des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) de ces organisations. L'année précédente, les organismes de certification avaient fait l'objet d'une réévaluation par l'IAAC, la Pacific Accreditation Cooperation (PAC) et l'International Accreditation Forum (IAF), et le statut signataire du CCN de ces ARM a été ainsi réaffirmé. Aujourd'hui, les résultats de plus de 400 organismes accrédités par le CCN sont reconnus par les signataires des ARM dans le monde entier.

Possibilités de formation et de perfectionnement

Le Conseil canadien des normes (CCN) a continué à collaborer à des activités de normalisation internationales avec des pays en développement aux quatre coins du globe. En mars 2008, il a terminé des projets entrepris grâce au Fonds de développement de la concurrence Canada-Costa Rica de l'Agence canadienne de développement international ou ACDI (voir Figure 11). Appuyant la création au Costa Rica de normes et de systèmes de réglementation plus efficaces, ces projets visent à aider les petites et moyennes entreprises de ce pays

Figure 10 : Contribution du Canada aux travaux de comités internationaux exprimée en nombre de votes pour l'AF 2007-2008

	Votes	Abstentions	Abstentions du personnel
ISO	1 442	227	81
CEI	320	27	17
JTC 1	411	45	6

Source : Relevé des votes du CCN

Figure 11 : Le projet du CCN au Costa Rica

En 2004, l'Unité des règlements techniques du Costa Rica a présenté à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) une demande d'assistance technique dans le but d'améliorer son système d'examen réglementaire. Dans le cadre du Fonds de développement de la concurrence Canada-Costa Rica, l'ACDI a demandé au Conseil canadien des normes (CCN) de faciliter le transfert des connaissances techniques à l'Unité des règlements techniques du Costa Rica. Les travaux liés à cette entreprise ont débuté en 2005.

En mars 2008, le CCN a achevé trois projets d'aide au développement au Costa Rica. Ces projets avaient pour but de renforcer la capacité institutionnelle et d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du système national de qualité, et ce, afin d'accroître la compétitivité.

Dans le cadre des travaux effectués pour ces projets, le CCN a coordonné 16 visites de formation au Costa Rica et cinq au Canada. Il a mis à contribution 18 experts canadiens pour soutenir les négociations bilatérales du Canada relatives au libre-échange en Amérique. Les efforts réalisés ont permis au Canada de s'ériger en leader et en expert dans le domaine des bonnes pratiques réglementaires, des bonnes politiques en matière d'élaboration de normes, des programmes d'accréditation et des services d'information sur les normes.

à exporter leurs produits et services. Le CCN conçoit actuellement de nouveaux projets d'assistance technique pour la Guyane, le Pérou et la Colombie.

Le CCN a offert à une délégation tunisienne une formation sur le fonctionnement du Point d'information du Canada et de son Service d'information, conformément au projet de la Banque mondiale visant à renforcer le Point d'information de la Tunisie sur les obstacles techniques au commerce.

Marchés émergents

Le Conseil canadien des normes (CCN) s'est employé à repérer les possibilités de normalisation sur les marchés émergents dans le monde.

Il a également continué à travailler avec la Chine conformément à l'accord de coopération établi avec la Standardization Administration of China (SAC). Il a présenté à des hauts fonctionnaires chinois un exposé sur le Point d'information du Canada, son Service d'information et son Centre de documentation technique dans le cadre du Projet Canada-Chine de développement des capacités au regard de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Rendement au regard des objectifs

3^e priorité stratégique – Concilier les programmes et services actuels et les nouvelles possibilités en matière de normes et d'accréditation

Continuer à offrir les programmes et services de base, tout en tirant parti des nouvelles possibilités qui se présentent.

Programmes d'accréditation

En 2007-2008, le Conseil canadien des normes (CCN) a suivi de près les événements dans le milieu de la normalisation, recherchant des domaines qui pourraient donner lieu à des occasions d'élargir sa gamme de services et sa clientèle.

Il a entamé des discussions avec deux organisations qui envisagent de lui demander l'accréditation à titre d'organismes d'élaboration de normes et a renforcé, au regard de son programme d'accréditation des organismes de certification, sa position sur le plan technique en recrutant des experts dans dix domaines.

Le CCN a aussi continué à soutenir des projets du gouvernement du Canada, notamment l'initiative du Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP), surtout dans la mesure où elle concerne l'établissement d'un cadre trilatéral de coopération en matière de réglementation pour le Mexique, le Canada et les États-Unis. L'organisme a contribué aux discussions sur l'Accord sur le commerce intérieur dans l'optique de la normalisation, quand les circonstances le demandaient, et il a signé des protocoles d'entente avec différents ministères fédéraux, dont Transports Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada. Ces accords pourraient mener à l'expansion de divers programmes d'accréditation.

Le CCN a continué à encourager le recours à la normalisation dans les soins de santé. Il a participé aux travaux du comité directeur d'Inforoute Santé du Canada, une organisation canadienne qui se consacre à la mise au point d'un système canadien de dossier de santé électronique. En partenariat avec

Santé Canada et d'autres intéressés, le CCN prépare actuellement une stratégie nationale de prévention des blessures. De plus, il a élargi sa capacité d'accréditation des laboratoires médicaux en vertu d'un accord passé avec le Bureau de normalisation du Québec.

Depuis le 1^{er} avril 2007, le CCN a prêté son appui aux quatre organismes d'élaboration de normes accrédités pour la publication de 159 Normes nationales du Canada, dont 105 étaient issues de l'adoption de normes

Figure 12 : Les Prix 2008 du CCN

En janvier 2008, le Conseil canadien des normes (CCN) a dévoilé le nom des récipiendaires de ses Prix 2008. Par ces distinctions, il souligne la contribution de personnes et d'organismes aux travaux volontaires de normalisation, d'accréditation et d'évaluation de la conformité. Décernés tous les deux ans, ces prix seront remis au cours d'une cérémonie spéciale tenue dans le cadre de la Conférence du Système national de normes (SNN). Les récipiendaires des Prix 2008 seront à l'honneur le 3 juin 2008 au soir, au Fairmont Newfoundland, à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador.

Prix	Récipiendaire
Prix Jean P. Carrière	Pat Keindel
Prix Roy. A. Phillips	Jocelyn Pedder
Prix de dévouement (décerné aux entreprises)	Leber/Rubes Inc.
Prix de leadership	T. Duncan Ellison
Prix décerné pour services remarquables	David Weatherill
Prix d'excellence	Philippe Fontaine
Prix décerné pour réalisations exceptionnelles	CCC/ISO/TC 224
Prix McMahon décerné pour services dévoués	Claude Potvin

internationales. Il prépare en ce moment un nouveau document de procédures (CAN-P) qui vise à faciliter l'harmonisation des travaux des comités techniques internationaux avec ceux des comités nationaux des organismes d'élaboration de normes.

Système national de normes et Stratégie canadienne de normalisation

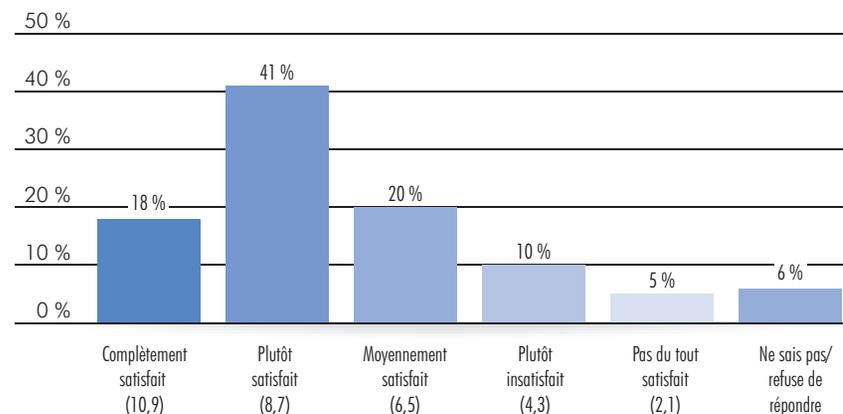
Fort du succès de ses deux dernières conférences nationales, le Conseil canadien des normes (CCN) accueillera, du 2 au 4 juin 2008, à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, la prochaine Conférence du Système national de normes (SNN). Pendant trois jours, les délégués auront l'occasion d'étudier l'impact sur leurs entreprises de différents aspects de la nouvelle dynamique mondiale, ainsi que d'examiner divers sujets liés à la normalisation et d'en débattre. La conférence comportera une cérémonie en hommage aux lauréats des Prix 2008 du CCN (voir Figure 12).

Une des principales responsabilités du CCN est de coordonner le renouvellement de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) en menant une consultation constructive auprès des intéressés et des partenaires concernés. En 2007-2008, le CCN a amorcé ce processus en envoyant à ces derniers un questionnaire et en leur demandant leur avis. Les parties intéressées auront d'ailleurs d'autres possibilités de donner leur opinion au cours d'une séance avec animateur qui aura lieu à ce sujet pendant la Conférence de juin 2008 du SNN et par l'intermédiaire du site web du CCN. Les commentaires émis lors de cette séance seront intégrés dans la version qui sera soumise au Conseil du CCN, pour approbation finale, et qui devrait être publiée au début de 2009.

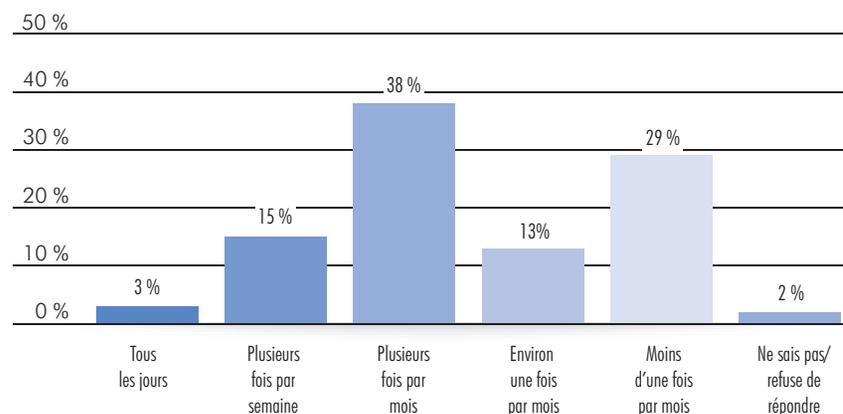
Figure 13 : Sondage en ligne des utilisateurs du site web du CCN

Des 336 personnes qui ont répondu en ligne au questionnaire du sondage de satisfaction, 79 % ont exprimé un certain degré de satisfaction à l'égard du site (totaux des réponses « complètement satisfait », « plutôt satisfait » et « moyennement satisfait », toutes cotes confondues).

Satisfaction



Fréquence des visites



- 56 % des répondants visitent le site au moins plusieurs fois par mois
- 83 % des visiteurs assidus siègent actuellement à un comité d'élaboration de normes

Nouvelle visite et recommandation

- 79 % prévoient visiter le site à nouveau au cours des 6 prochains mois
- 60 % ont dit qu'il était probable qu'ils recommandent le site à un collègue ou un associé

Source : Rapport final sur les résultats du sondage - POLLARA

Satisfaction de la clientèle

À l'instar de nombreuses organisations, le Conseil canadien des normes (CCN) a recours à des sondages sur la satisfaction de la clientèle pour mesurer le succès de ses réponses aux besoins des utilisateurs et des clients. Les données de ces sondages, qui sont menés par une société d'études de marché, servent à déterminer les améliorations à apporter aux programmes et services.

En 2007-2008, le CCN a réalisé un sondage en ligne concernant son site web. Les résultats montrent que le site donne satisfaction à 72 % des répondants qui attribuent également une cote positive à son rendement (voir Figure 13).

Si, par le passé, le CCN a fait des sondages tour à tour pour chacun de ses programmes, il compte utiliser à partir de 2008-2009 un seul questionnaire de sondage pour toute sa clientèle.

Figure 14 : Accréditation des programmes d'évaluation de la conformité du CCN

Le CCN offre des solutions d'accréditation et des services d'évaluation de la conformité dans plusieurs domaines, parmi lesquels les suivants :			
	Nombre de clients		
	2006-2007 Réel	2007-2008 Visé	2007-2008 Réel
• Laboratoires	347	381	346
• Systèmes de management de la qualité (comprend un programme sectoriel pour les télécommunications) / Systèmes de management environnemental (comprend les programmes sectoriels de la foresterie et des exploitations porcines)	29	29	15
• Systèmes de management pour les fabricants d'instruments médicaux (reconnus par le SCECIM)	21	23	14
• Organismes d'inspection	7	12	12
• Certification des personnes	3	6	3
• Organismes de certification des produits et des services	29	32	31
Services d'accréditation retirés :			
• Qualification sectorielle en vertu du programme des systèmes de management de la qualité de l'aérospatiale (AS 9000/9001)			
Source : Relevé des accréditations de la Direction de l'évaluation de la conformité			

Rendement au regard des objectifs

4^e priorité stratégique – Rehausser l'efficacité organisationnelle

*Améliorer globalement la prestation des programmes et services
et assurer de hauts niveaux de satisfaction de la clientèle.*

Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer l'efficacité organisationnelle, le Conseil canadien des normes (CCN) a élaboré une méthode d'évaluation de la gestion des risques d'entreprise en procédant à la refonte de divers documents et en organisant un atelier sur la gestion des risques.

Il a aussi continué de développer son cadre de gestion du rendement afin de mieux rapprocher ses priorités stratégiques de son mandat. Par ailleurs, pour aider les gestionnaires et les directeurs dans la planification des activités, le CCN a mis au point un mécanisme organisationnel d'établissement des priorités qu'il intégrera à son système de management de la qualité au cours de l'AF 2008-2009.

Toutes les directions du CCN se sont employées à rationaliser les processus et à améliorer les services, notamment ceux du Programme des membres. Le CCN a examiné son processus d'inscription des membres et a mis à jour certains de ses formulaires, tels que ceux liés à l'accréditation des délégués, à l'autorisation de voyager et à la participation de nouveaux membres.

Face à la nécessité d'augmenter les ressources nécessaires à la planification de la relève de ses bénévoles, le CCN a commencé à préparer une proposition qui devrait accroître considérablement l'aide de voyage accordée aux membres. Une telle aide pourrait éliminer un obstacle majeur à la participation de ces derniers.

En 2007-2008, le CCN a également commencé à fournir des exemplaires des normes aux comités parallèles (voir Figure 15) pour qu'ils puissent s'y référer pour évaluer les projets de normes connexes.

Outre les audits internes du système qualité de ses directions (dont douze ont été effectués au cours de l'AF 2007-2008), le CCN a aussi vérifié le programme d'approbation des Normes nationales du Canada pour constater qu'il était bien géré.

Le CCN se consacre actuellement à des secteurs dans lesquels la *Loi fédérale sur la responsabilité* – incluant la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* – aura des répercussions sur son organisme.

Soucieux de perfectionner les méthodes de stockage, d'extraction et de gestion des données sur les ressources humaines, le CCN a lancé à cet effet, en janvier 2008, un outil en ligne. Cette initiative a été suivie par la mise en ligne du processus de gestion des demandes d'achat.

Au cours de l'AF 2007-2008, le CCN a établi un point de référence pour la satisfaction des employés au moyen d'un sondage effectué auprès de son personnel. Le sondage, qui s'est terminé en mars 2007, a révélé un taux de satisfaction globale de 82 % à l'égard de l'organisation. Le taux de roulement du personnel en 2007-2008 se situait autour de 8 %.

Figure 15 : Groupes de discussion régionaux parallèles établis en 2007-2008

<p>Les groupes de discussion régionaux ci-dessous ont été créés au sein du Réseau Normalisation et Francophonie (RNF) et du Pacific Area Standards Congress (PASC) pour faire pendant à certains comités internationaux d'élaboration de normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI). Ils ont un triple objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se faire des alliés et établir des positions mutuellement défendables • Accroître l'inventaire des versions françaises des normes internationales • Engager des experts des pays en développement dans les travaux de développement technique 	
RNF	<ul style="list-style-type: none"> - ISO/TC 34 (Produits alimentaires) - ISO/TC 37 (Terminologie et autres ressources langagières et ressources de contenu) - ISO/TC 122 (Emballages) - ISO/TC 176 (Management et assurance de la qualité) (sous la direction du CCN) - ISO/TC 207 (Management environnemental) (sous la direction du CCN) - ISO/TC 224 (Activités de service relatives aux systèmes d'alimentation en eau potable et aux systèmes d'assainissement – Critères de qualité du service et indicateurs de performance) - ISO/TC 228 (Tourisme et services connexes) - ISO/TC 229 (Nanotechnologies) - JTC 1/SC 36 (Technologies pour l'éducation, la formation et l'apprentissage) - ISO TMB GT RS (Responsabilité sociétale)
PASC	<ul style="list-style-type: none"> - ISO TC 34 Produits alimentaires (sous la direction du CCN) - ISO TC 89 Panneaux à base de bois - CEI CE 61 Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues
Source : Rapports de réunions du CCN	

Figure 16 : Formation du personnel

	Montant	% du budget salarial
Budget total de formation	97 300 \$	1,7 %
Dépenses totales de formation	85 117 \$	1,5 %
% du budget de formation utilisé	87 %	
Dépense moyenne par employé	981 \$	

Rapport de gestion

Dans le cadre des efforts qu'il a déployés pour évaluer ses activités et améliorer son efficacité générale au cours de l'AF 2007-2008, le Conseil canadien des normes (CCN) s'est constamment employé à cerner et surveiller les risques potentiels.

Le système d'évaluation de la gestion des risques d'entreprise du CCN a été un élément essentiel de ses séances annuelles de planification stratégique, tant celle des membres du Conseil que celle du personnel. Le système englobe la vérification financière annuelle du CCN – à laquelle s'est ajoutée cette année un examen spécial –, l'audit du système de management de la qualité (SMQ) et les vérifications internes connexes.

Au cours de l'AF 2007-2008, les ressources humaines, la réputation de l'organisme, les ressources financières, le maintien d'une participation adéquate aux travaux techniques internationaux et l'adaptation à un environnement de plus en plus concurrentiel en matière d'évaluation de la conformité sont les domaines de risque qui ont été désignés comme étant les plus importants pour l'organisme.

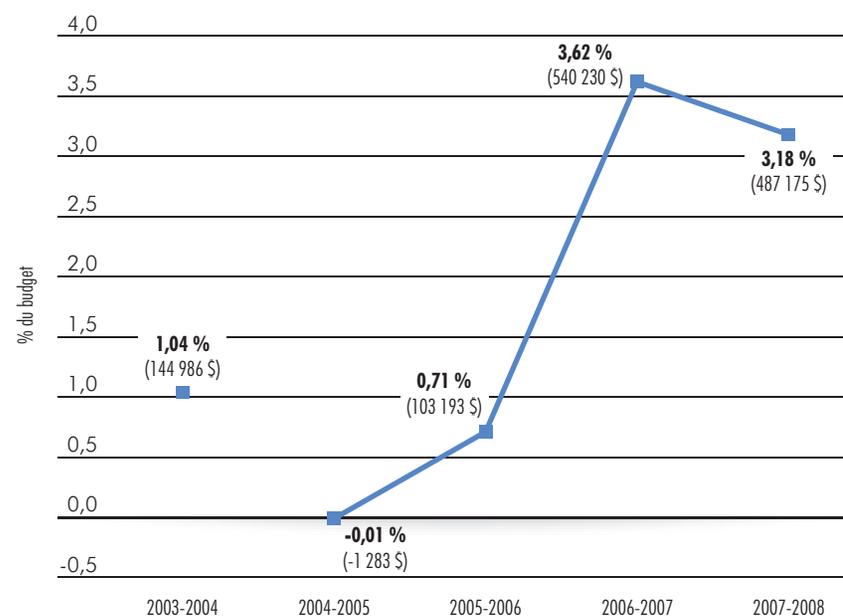
Ressources humaines

Le CCN a toujours un important défi à relever pour ce qui est de combler ses besoins en personnel compte tenu à la fois du vieillissement de la population et de ses besoins en compétences hautement techniques. Il doit en même temps composer avec les difficultés inhérentes à l'élaboration d'un plan de relève pour une organisation si petite et si spécialisée qu'est la sienne. Pour atténuer les risques associés aux défis en matière de ressources humaines, le CCN a continué d'investir dans ses ressources humaines en offrant des possibilités de perfectionnement professionnel et en recourant à une documentation qualité pour décrire les méthodes de travail de postes clés au sein du personnel. Ayant établi en 2006-2007 un niveau de référence pour la satisfaction au travail de ses employés (82 %), le CCN a surveillé l'évolution de cet indice et poursuivi son programme de gestion des talents visant à conserver ses employés et à favoriser leur avancement professionnel.

Réputation de l'organisme

En parallèle avec les efforts entrepris en 2007-2008 pour rehausser la notoriété nationale de l'organisme et celle de sa proposition de valeur, le CCN a surveillé attentivement les répercussions de ses affiliations et partenariats sur sa réputation. Compte tenu de ses ressources limitées, il a mené des actions de marketing et de sensibilisation en collaboration avec ses partenaires du Système national de normes. Reconnaissant que toutes les communications ou interactions externes avec des parties intéressées entraînent un certain degré de risque, le CCN a fait preuve de pragmatisme dans ses attentes en s'employant à préserver une image de marque positive. Pour atténuer les risques dans ce domaine, l'organisme a

Figure 17 : Bénéfice net/perte nette par rapport au budget



suivi attentivement les grands dossiers controversés (p. ex., la santé et la sécurité publiques) et préparé des messages selon les questions d'actualité qui se présentaient.

Ressources financières

Le CCN a continué de s'efforcer de concilier l'exécution de son mandat et les demandes de nouveaux services de normalisation et d'accréditation. Pour éviter que les apports canadiens à la normalisation internationale ne soient érodés et pour faire en sorte que les nouvelles possibilités puissent être exploitées, l'organisme a veillé à préserver sa capacité d'action dans le cadre des contraintes existantes. Pour atténuer les risques dans ce domaine, le CCN a fixé des priorités parmi les possibilités en recourant à des analyses de rentabilisation et autres outils de gestion. Les programmes et les services ont aussi été régulièrement évalués pour vérifier qu'ils offraient une valeur maximale et, dans les cas où le rendement a été jugé trop faible, ils ont été ajustés ou abandonnés. Le CCN a continué d'explorer de nouvelles sources de financement et de réunir des données de recherche démontrant la valeur de la normalisation pour l'économie canadienne.

Participation aux travaux techniques internationaux

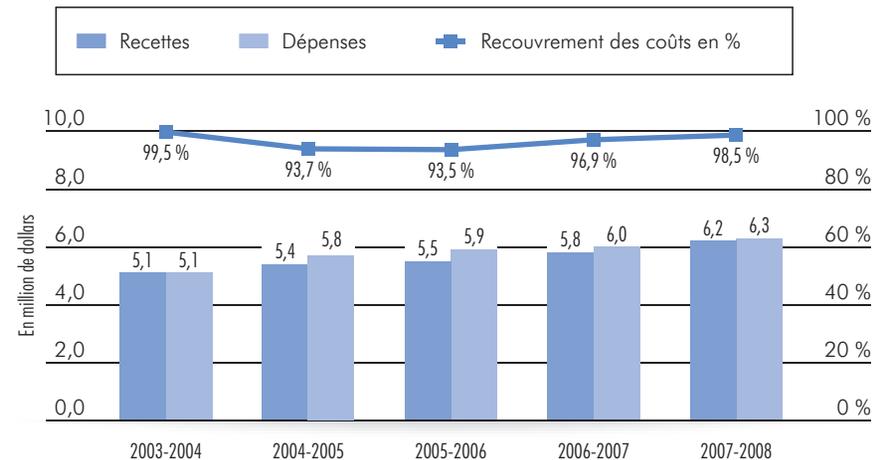
Dans le cadre de sa supervision du Système national de normes du Canada et afin de réaliser son mandat général, le CCN s'est comme toujours efforcé de surmonter les difficultés pour soutenir efficacement le bassin de bénévoles qui participent aux travaux nationaux et internationaux de normalisation. En raison de la nature volontaire et hautement technique des travaux en comité, il peut être difficile d'assurer la participation de personnes compétentes. Contribuent aux difficultés le vieillissement de la population bénévole, son effectif limité, la faiblesse du soutien financier offert par l'industrie et le manque de sensibilisation à l'importance du Système. Si la participation des Canadiens aux activités de normalisation devait baisser sensiblement, la capacité du Canada d'influencer les normes internationales en serait compromise. Le risque à atténuer est une situation où le Canada serait tenu de se conformer à des normes internationales mises au point sans que les intérêts canadiens soient défendus et pris en compte. Le CCN a continué d'atténuer ce risque grâce à ses stratégies de conservation, de recrutement, de reconnaissance et de formation des bénévoles ainsi qu'en gérant efficacement son Programme des membres.

Évaluation de la conformité

Ces dernières années, le CCN a été confronté à un environnement commercial de plus en plus concurrentiel en ce qui concerne ses programmes et services d'évaluation de la conformité. Un des principaux facteurs de cette tendance est la

mondialisation, en vertu de laquelle les organismes d'évaluation de la conformité ont besoin d'un nombre réduit d'accréditations pour avoir accès aux marchés mondiaux. Une consolidation des exigences a certes un effet positif pour le Canada, mais les programmes de récupération des coûts du CCN font face à un éventuel désavantage concurrentiel. Le rétrécissement du marché et la diminution de la demande de ces services sont un autre facteur touchant ce domaine du travail du CCN. Non seulement le nombre d'organismes d'évaluation de la conformité a-t-il diminué (par suite de fusions et d'acquisitions), mais de plus ces organismes ont rationalisé leurs accréditations pour en réduire le nombre. Pour s'adapter aux effets de ces facteurs et atténuer les risques qui en découlent, le CCN a continué de développer les dimensions à valeur ajoutée de ses programmes d'accréditation. Il a rehaussé ses efforts en vue de mieux faire connaître son offre dans de nouveaux secteurs et reconsidéré sa méthode globale de prestation de programmes et services d'accréditation.

Figure 18 : Recouvrement global des coûts
Direction de l'évaluation de la conformité



Finances

En 2007-2008, le total des recettes du Conseil canadien des normes (CCN) autres que le crédit parlementaire était de 7,9 millions de dollars, soit 5 % de plus que les 7,5 millions de dollars de l'AF 2006-2007. L'augmentation est attribuable à une progression des recettes de toutes les catégories au cours de l'exercice.

Les recettes tirées des droits d'accréditation liés à l'évaluation de la conformité ont augmenté de 2 % par rapport à 2006-2007, passant de 5,7 millions de dollars à 5,8 millions de dollars. Le taux d'augmentation n'équivaut guère qu'au taux d'inflation, poursuivant la tendance de faible croissance des dernières années. Un phénomène qui peut s'expliquer par l'arrivée à maturité des programmes d'accréditation, la concurrence croissante d'autres accréditeurs et la rationalisation de plusieurs multinationales clientes qui réduisent le nombre de leurs accréditations.

Les recettes des programmes de certification et des systèmes de management ont augmenté légèrement (de 3 % et 6 % respectivement), alors que celles du programme PALCAN ont baissé de 2 %. Les augmentations découlent de l'arrivée de nouveaux clients aussi bien que d'une activité accrue chez la clientèle existante. Dans l'ensemble, la récupération des coûts de la série des programmes d'évaluation de la conformité a atteint l'objectif de 98 % fixé au budget, contre 97 % pour l'exercice précédent. Ce résultat a été obtenu en contenant les coûts – les frais généraux en administration et en gestion n'ayant augmenté que de 1 % – tout en faisant passer les recettes des services d'experts-conseils fournis aux partenaires à 475 000 \$ contre 126 000 \$ en 2007. Le taux de récupération des coûts s'est établi à 90 % pour la certification, 111 % pour les systèmes de management et 95 % pour le PALCAN.

Les redevances provenant de la vente des normes se sont établies à 718 000 \$, contre 698 000 \$ un an plus tôt. En 2006-2007, le total des recettes comprenait une récupération ponctuelle de la TPS au montant de 68 000 \$; en déduisant ce montant du résultat de 2006-2007, l'augmentation réalisée d'une année à l'autre est de 14 %. Elle semble suivre l'augmentation générale réalisée par la plupart des vendeurs de normes, qui peut être attribuée à l'effort concerté qu'ils ont consacré à la lutte contre l'utilisation abusive du droit d'auteur, par

l'éducation et le recours à la gestion numérique des droits d'auteur. Les ventes brutes de la boutique électronique du CCN (www.standardstore.ca) ont progressé légèrement, passant de 112 000 \$ à 117 000 \$; les redevances reçues d'IHS Canada, de l'ISO et de la CEI ont également augmenté.

Les recettes tirées du parrainage et des partenariats ont aussi progressé sensiblement, s'élevant à 679 000 \$ contre 504 000 \$ en 2006-2007. Cette évolution a trait à la conclusion du travail entrepris par le CCN dans le cadre de trois projets de développement financés par l'ACDI pour le Costa Rica, ainsi que des projets entrepris par le groupe de l'évaluation de la conformité pour le compte de Ressources naturelles Canada et de Transports Canada.

Parmi les autres sources de recettes figurent l'hébergement web de services SiteScape et *ExportAlerte!* pour une clientèle externe, le parrainage de l'Assemblée générale 2007 de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC), les partenariats du programme PALCAN et les revenus en intérêts, autant d'éléments dont les résultats ont largement respecté ou surpassé le budget.

Le financement public de 7,1 millions de dollars est inférieur aux 7,6 millions de dollars de l'exercice précédent, la différence se situant dans les crédits supplémentaires reçus cette année-là pour l'accueil de l'Assemblée générale de l'ISO. Suivant la comptabilité de caisse, le CCN a utilisé la totalité du crédit approuvé de 7 129 000 \$ (2006-2007 : 7 529 000 \$). Le crédit parlementaire équivalait à 48 % des frais d'exploitation et des dépenses en capital du CCN, contre 52 % pour l'AF 2006-2007.

Au total, les dépenses de l'exercice 2007-2008 ont atteint 14,6 millions de dollars, soit essentiellement le même montant que celui de l'exercice précédent. Les frais d'exploitation ont augmenté dans le domaine de l'évaluation de la conformité en raison d'une majoration des frais de déplacement du personnel par suite de la réalisation d'un nombre supérieur d'audits, des honoraires professionnels liés aux contrats de partenariat et des coûts d'accueil de l'Assemblée générale de l'IAAC. Ces augmentations ont largement été compensées par la progression des recettes.

Une forte augmentation a aussi été enregistrée dans les activités du Point d'information de l'OMC/ALÉNA; un contrat révisé avec le ministère des Affaires étrangères a apporté un financement accru.

Les dépenses au titre de l'élaboration des normes ont baissé du fait de la disparition des coûts associés à l'accueil en 2006 de l'Assemblée générale de l'ISO. Les dépenses du Service d'information ont aussi diminué par suite d'une réduction des salaires et avantages sociaux après que certains postes ont été temporairement vacants pendant l'exercice.

Au total, les salaires et avantages sociaux ont augmenté en raison d'un rajustement économique des salaires, d'un effectif moyen plus important et du

recours à un personnel contractuel pour pallier des absences dues à des congés prolongés.

Les coûts des réunions ont baissé par suite de la suppression des dépenses associées à l'accueil de l'Assemblée générale de l'ISO en 2006. Les frais des locaux ont augmenté légèrement, revenant à leurs niveaux normaux après la comptabilisation dans l'exercice précédent des remboursements partiels des taxes municipales de 2005 et 2006.

Le total des recettes et du financement, crédit parlementaire compris, dépasse de 464 000 \$ le montant des dépenses; cet excédent est en baisse par rapport aux 540 000 \$ de l'exercice précédent.

Figure 19 : Aperçu financier pour la période comprise entre 2004 et 2009

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008 (Budget)	2007-2008 (Réel)	2008-2009 (Budget)
RECETTES							
Droits d'accréditation	4 762 328 \$	5 151 197 \$	5 438 548 \$	5 663 079 \$	6 099 500 \$	5 763 908 \$	5 935 000 \$
Recettes tirées de la vente des normes	709 504	537 062	561 764	698 056	560 000	718 315	660 000
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	251 525	260 782	260 798	260 945	340 000	339 827	361 000
Crédit parlementaire	7 101 179	6 944 447	7 084 089	7 614 779	7 188 000	7 110 108	7,159 000
Autre	1 021 608	817 039	793 592	866 086	1 121 500	1 085 384	723 000
TOTAL	13 846 144 \$	13 710 527 \$	14 138 791 \$	15 102 945 \$	15 309 000 \$	15 017 542 \$	14 838 000 \$
DÉPENSES							
Évaluation de la conformité	3 401 876	3 833 047	4 064 677	4 144 329	4 791 000	4 390 338	4 576 000
Service d'information	476 346	538 988	455 855	526 513	490 000	471 961	526 500
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	251 525	260 782	260 798	260 945	340 000	339 827	361 000
Élaboration des normes	4 251 742	3 581 520	3 857 269	4 093 266	3 859 000	3 718 082	3 869 500
Commerce et affaires intergouvernementales	956 200	870 929	913 540	1 038 507	1 149 000	1 088 779	1 196 500
Direction et administration	4 363 469	4 626 544	4 483 459	4 499 155	4 680 000	4 544 680	4 895 500
TOTAL	13 701 158 \$	13 711 810 \$	14 035 598 \$	14 562 715 \$	15 309 000 \$	14 553 667 \$	15 425 000 \$
Bénéfice net (perte nette)	144 986 \$	(1 283 \$)	103 193 \$	540 230 \$	néant	463 875 \$	(587 000 \$)

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil canadien des normes. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui conviennent aux activités du Conseil. L'information financière présentée dans le Rapport annuel concorde avec les états financiers. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de procédures et de contrôles financiers et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents d'information financière sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

La vérificatrice générale du Canada effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des documents d'information financière afin d'établir si les états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le Conseil d'administration, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil d'administration, rencontre la direction et les représentants de la vérificatrice générale pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil d'administration.

Le trésorier et directeur de l'administration,



Rick Parsons

Ottawa, Canada

Le 5 juin 2008

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Industrie

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Conseil canadien des normes (le « Conseil ») au 31 mars 2008 et les états des résultats et du résultat étendu, de la variation de l'avoir de l'actionnaire et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des instruments financiers, expliqué à la note 2a) afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Nancy Y. Cheng, FCA
vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada

Le 5 juin 2008

État de la situation financière

31 mars	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 397 176 \$	2 323 686 \$
Créances :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	472 266	266 929
Autres	1 239 411	1 691 683
Crédit parlementaire à recevoir	1 045 000	1 134 000
Charges payées d'avance	1 009 855	824 265
	7 163 708	6 240 563
Immobilisations corporelles (note 3)	733 076	740 467
	7 896 784 \$	6 981 030 \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 600 502 \$	1 202 839 \$
Droits d'accréditation reportés	1 965 496	1 988 503
Produit reporté	35 750	—
	3 601 748	3 191 342
À long terme		
Financement public reporté (note 4)	533 506	514 614
Produit reporté - Sommes reçues pour les améliorations locatives (note 5)	199 570	225 853
	733 076	740 467
	4 334 824	3 931 809
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Bénéfices non répartis	3 451 245	2 987 370
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 6)	110 715	61 851
Avoir	3 561 960	3 049 221
	7 896 784 \$	6 981 030 \$
Engagements (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :


Le président


Le trésorier

État des résultats et du résultat étendu

Exercice terminé le 31 mars	2008	2007
Produits		
Droits d'accréditation pour l'évaluation de la conformité	5 763 908 \$	5 663 079 \$
Redevances provenant de la vente de normes (note 8)	718 315	698 056
Parrainage d'activités et inscriptions	678 799	503 945
Point d'information de l'OMC/ALENA	339 827	260 945
Autres	406 585	362 141
	<u>7 907 434</u>	<u>7 488 166</u>
Charges (note 9)		
Évaluation de la conformité	4 390 338	4 144 329
Services d'information	471 961	526 513
Élaboration des normes	3 718 082	4 093 266
Point d'information de l'OMC/ALENA	339 827	260 945
Commerce et affaires intergouvernementales	1 088 779	1 038 507
Gestion et services administratifs	4 544 680	4 499 155
	<u>14 553 667</u>	<u>14 562 715</u>
Perte nette avant le financement public	<u>(6 646 233)</u>	<u>(7 074 549)</u>
Financement public		
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	6 924 598	7 386 827
Amortissement du financement public reporté (note 4)	185 510	227 952
	<u>7 110 108</u>	<u>7 614 779</u>
Bénéfice net	463 875	540 230
Autres éléments du résultat étendu		
Apports reçus (utilisés) (note 6)	48 864	(7 512)
Résultat étendu	<u>512 739 \$</u>	<u>532 718 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de l'avoir de l'actionnaire

Exercice terminé le 31 mars	2008	2007
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	2 987 370 \$	2 447 140 \$
Bénéfice net	463 875	540 230
Solde à la fin de l'exercice	3 451 245	2 987 370
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de l'exercice	61 851	69 363
Autres éléments du résultat étendu	48 864	(7 512)
Solde à la fin de l'exercice	110 715	61 851
Total de l'avoir de l'actionnaire à la fin de l'exercice	3 561 960 \$	3 049 221 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars	2008	2007
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	463 875 \$	540 230 \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	211 793	254 235
Amortissement du financement public reporté	(185 510)	(227 952)
Amortissement des sommes reçues pour les améliorations locatives	(26 283)	(26 283)
	463 875	540 230
Contributions avec restrictions versées par des non-proprétaires (utilisées)	48 864	(7 512)
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	560 751	(178 061)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 073 490	354 657
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(204 402)	(142 173)
Activités de financement		
Financement pour les acquisitions d'immobilisations corporelles		
Crédit parlementaire	204 402	142 173
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	1 073 490	354 657
Encaisse au début de l'exercice	2 323 686	1 969 029
Encaisse à la fin de l'exercice	3 397 176 \$	2 323 686 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers, 31 mars 2008

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts du Canada aux échelles régionale et internationale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI) et à d'autres organismes régionaux de normalisation;
- voit à la bonne participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à l'établissement d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue l'information sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-après.

a) Modification de conventions comptables

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié les trois nouvelles normes comptables suivantes, qui ont commencé à s'appliquer au Conseil au début de l'exercice considéré : Résultat étendu (« chapitre 1530 »); Instruments financiers – comptabilisation et évaluation (« chapitre 3855 »); Capitaux propres (« chapitre 3251 ») et Instruments financiers – informations à fournir et présentation (« chapitre 3861 »). Les chiffres correspondants des exercices antérieurs n'ont pas été retraités.

Le chapitre 1530 porte sur l'ajout du résultat étendu, qui comprend le bénéfice net ainsi que les autres éléments du résultat étendu (« AERE »), et qui correspond aux variations de l'avoir de l'actionnaire durant un exercice, résultant des opérations effectuées avec des non-proprétaires. La comptabilisation de ces apports n'a pas changé par suite de l'adoption de ce chapitre. La mise en œuvre de ce chapitre a entraîné l'inclusion dans les états financiers d'un état des résultats et du résultat étendu. De plus, les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu (« CAERE ») sont présentées dans une nouvelle catégorie dans l'état de la variation de l'avoir de l'actionnaire et dans l'avoir de l'actionnaire dans l'état de la situation financière.

Ainsi que l'exigent les dispositions transitoires de ce chapitre, les AERE comprennent les variations des apports des non-proprétaires, et les chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été reclassés.

Comme l'exige le chapitre 3855, le Conseil a classé l'encaisse comme un actif financier détenu à des fins de transaction, évalué à sa juste valeur. Les créances sont classées comme prêts et créances. Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Les actifs financiers classés comme prêts et créances et les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement.

Le chapitre 3855 exige également que le Conseil fasse état des dérivés incorporés qui doivent être séparés du contrat hôte et qu'il les évalue à leur juste valeur. Les changements ultérieurs de la juste valeur des dérivés incorporés qui doivent être séparés sont comptabilisés en résultat dans l'exercice où les changements se produisent. Le Conseil n'a pas repéré de dérivés incorporés qui doivent être séparés du contrat hôte. Pour arriver à cette conclusion, il a examiné tous les contrats importants conclus depuis le 1^{er} avril 2003 et qui sont toujours en vigueur.

Le chapitre 3251 établit des normes pour la présentation de l'avoir et de ses variations durant l'exercice. Par suite de la mise en œuvre de ce chapitre, le Conseil a présenté le CAERE comme un élément distinct de l'avoir de l'actionnaire et un total partiel des bénéfices non répartis, et ce, à l'état de la situation financière. La variation de l'avoir résultant des AERE est prise en compte dans l'état de la variation de l'avoir de l'actionnaire.

Le chapitre 3861 établit des normes pour la présentation des instruments financiers et indique l'information qui doit être fournie à leur sujet. Ce chapitre porte sur la communication d'information sur la nature des instruments financiers d'une entité et la mesure dans laquelle cette dernière les utilise, leur objectif commercial, les risques qui y sont associés ainsi que les politiques établies par la direction pour maîtriser ces risques. Cette information est incluse dans les présents états financiers comme il convient.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Produits

Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des demandes d'évaluation de la conformité et la portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits comme étant des droits d'accréditation reportés et sont constatés à titre de produit de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés comme produit au terme du processus d'évaluation et d'octroi de l'accréditation. Les droits annuels sont comptabilisés comme produit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle s'appliquent les droits. Les fonds reçus ou à recevoir à l'égard des vérifications de l'évaluation de la conformité et les droits d'évaluation sont constatés au moment où les services en cause sont fournis.

Les redevances provenant de la vente de normes sont constatées comme produit au cours de l'exercice pendant lequel les ventes en cause surviennent.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges connexes sont engagées.

Les apports assortis de restrictions versés par des non-proprétaires pour l'organisation de réunions ou conférences internationales sont inscrits au poste autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'il soit opportun de constater les montants à titre de produit. Les apports reçus pour l'organisation de réunions ou conférences internationales sont constatés à titre de produit au moment où les charges correspondantes sont engagées. Le Conseil administre également pour le compte d'une entité non

affiliée un fonds inscrit comme élément de passif à court terme. Les apports reçus au titre de ce fonds et les charges correspondantes sont directement comptabilisés en regard de l'élément de passif.

d) Charges

Les charges sont comptabilisées une fois que les biens et les services ont été reçus.

e) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état du résultat étendu de l'exercice pour lequel il est approuvé.

f) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des indemnités de vacances est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice, pour tous les crédits de vacances non utilisés accumulés par les employés.

g) Régime d'avantages sociaux

Le Conseil parraine un régime d'avantages sociaux par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur (soins de santé, soins dentaires, vie et invalidité de longue durée). Les cotisations du Conseil sont enregistrées au coût et sont incluses dans les charges liées au personnel dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Conseil à l'endroit de ce régime. En vertu des dispositions en vigueur, le Conseil n'est pas tenu de verser des cotisations pour tout passif non capitalisé de ce régime.

h) Avantages sociaux futurs

Tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. De son côté, le Conseil verse des cotisations correspondant au coût entier à titre d'employeur. Ce montant, actuellement un multiple de la cotisation obligatoire versée par l'employé, est susceptible de changer avec le temps en fonction des résultats du régime. Les cotisations du Conseil représentent l'ensemble de ses obligations en matière de régime de retraite et sont portées aux comptes de l'exercice durant lequel les services sont rendus. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre de toute insuffisance actuarielle du Régime de retraite de la fonction publique.

i) Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les produits et les charges déclarés pendant l'exercice visé. La prévision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le montant de certains passifs liés aux employés sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'une estimation. Les chiffres réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que cette dernière dispose de renseignements additionnels.

j) Modifications comptables à venir

Le 1^{er} décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié trois nouvelles normes comptables : les chapitres 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et 3863, *Instruments financiers – présentation*. Ces normes sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, et s'appliqueront donc au CCN à compter du 1^{er} avril 2008.

Aux termes du chapitre 1535, l'entité doit : (i) spécifier ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital; (ii) fournir des données quantitatives sur ce qu'elle considère comme faisant partie de son capital; (iii) indiquer si elle s'est conformée à des exigences en matière de capital; (iv) si elle ne s'est pas conformée à ces exigences, faire état des conséquences de cette inapplication.

Conseil canadien des normes

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, modifiant et rehaussant les exigences en matière de divulgation et maintenant sans changements les exigences en matière de présentation. Ils accordent une importance accrue aux informations à fournir quant à la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi qu'à la façon dont l'entité gère ces risques.

Le CCN évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles recommandations pour l'exercice 2008-2009.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	277 434 \$	264 319 \$	13 115 \$	15 664 \$
Matériel	1 609 593	1 350 009	259 584	314 727
Améliorations locatives	776 569	316 192	460 377	410 076
	2 663 596 \$	1 930 520 \$	733 076 \$	740 467 \$

4. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie des crédits parlementaires affectés à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	514 614 \$	600 393 \$
Plus le crédit affecté à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables	204 402	142 173
Moins l'amortissement	185 510	227 952
Solde à la fin de l'exercice	533 506 \$	514 614 \$

5. PRODUIT REPORTÉ – SOMMES REÇUES POUR LES AMÉLIORATIONS LOCATIVES

Le Conseil a obtenu du propriétaire des fonds pour défrayer le coût des améliorations locatives apportées aux locaux. Ces fonds, enregistrés comme produit reporté, sont amortis et constatés à titre de produit sur toute la durée du bail.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	225 853 \$	252 136 \$
Moins l'amortissement	26 283	26 283
Solde à la fin de l'exercice	199 570 \$	225 853 \$

6. APPORTS REÇUS

Des parties non affiliées ont librement versé des fonds au Conseil, que ce dernier a réservés à l'accueil au Canada de conférences et de réunions de comités techniques internationaux. Conformément aux nouvelles normes comptables, ces fonds, qui proviennent de non-proprétaires, sont inscrits sous la rubrique « Autres éléments du résultat étendu » en tant qu'apports reçus et ils sont comptabilisés à titre de produit au moment où les charges correspondantes sont engagées. Les apports reçus en 2007 ont été reclassés en conséquence.

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	61 851 \$	69 363 \$
Plus les apports reçus	99 253	15 050
Moins les charges	50 389	22 562
	48 864	(7 512)
Solde à la fin de l'exercice	110 715 \$	61 851 \$

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les créances et les créditeurs surviennent dans le cours normal des activités. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. Leur valeur comptable est sensiblement équivalente à leur juste valeur à cause de leur courte échéance. Il n'y a aucune concentration de créances auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit.

8. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DE NORMES

Le 1^{er} avril 1998, le Conseil a cédé l'exploitation du service de vente de normes à un agent indépendant. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances permettant le partage des recettes de ventes nettes.

9. CHARGES

	2008	2007
Traitements et indemnités	7 765 989 \$	7 484 677 \$
Déplacements	1 956 175	2 016 754
Services professionnels et spéciaux	1 666 815	1 581 677
Cotisations versées à des organismes internationaux	1 017 827	982 914
Locaux	631 193	611 237
Réunions	403 044	651 054
Publications et impression	234 749	248 134
Amortissement des immobilisations corporelles	211 793	254 235
Fournitures de bureau	143 526	168 069
Télécommunications et frais postaux	126 773	138 995
Relations publiques	61 944	72 509
Location de matériel de bureau	53 869	64 925
Autres	279 970	287 535
	14 553 667 \$	14 562 715 \$

Le Conseil et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Voici le montant des cotisations versées au cours de l'exercice par le Conseil et les employés au Régime de retraite de la fonction publique :

	2008	2007
Cotisations du Conseil	706 030 \$	765 500 \$
Cotisations des employés	332 847 \$	322 994 \$

La responsabilité du Conseil envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.

10. ENGAGEMENTS

Le Conseil a signé un bail de quinze ans pour la location de locaux qu'il occupe depuis juillet 2000. Le loyer annuel minimal prévu en vertu du bail, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, est comme suit :

2008-2009	331 294 \$
2009-2010	331 799 \$
2010-2011	345 290 \$
2011-2012	350 845 \$
2012-2013	350 845 \$
Exercices ultérieurs	804 021 \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise avec ces entités des opérations, qui sont mesurées d'après la valeur d'échange, dans le cours normal de ses activités. Durant l'exercice, le Conseil a engagé des charges totalisant 183 829 \$ (2007 – 104 455 \$) et enregistré des produits de 1 569 302 \$ (2007 – 1 357 844 \$) avec les apparentés. Au 31 mars 2008, le montant des créances auprès des apparentés s'élevait à 472 266 \$ (2007 – 266 929 \$) et celui des créditeurs était de 15 928 \$ (2007 – 0 \$).

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2007 ont été réagencés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice actuel.